

5. Requête de changements (RFC)

Demande de changements (RFC)

Des demandes de changements peuvent être faites pour du contenu terminologique ainsi que pour les sous-ensembles.

Les demandes doivent être faites à l'aide de l'outil développé par Inforoute, [InfoRMS](#). L'outil utilise les informations de connexion au compte InfoCentral de l'utilisateur et peut être trouvé à : <https://informs.infoway-inforoute.ca/>

Il est possible de soumettre des demandes uniques ou en lot en utilisant le formulaire approprié. Il faut télécharger le formulaire à chaque demande pour s'assurer d'utiliser la version la plus récente. Le formulaire est en format Excel et contient plusieurs onglets. L'onglet « *How to Use this spreadsheet* » décrit les colonnes et le contenu des onglets. L'utilisateur est prié de lire cet onglet avant de remplir le formulaire.

Les intervenants qui soumettent des demandes doivent respecter les lignes directrices canadiennes en matière de rédaction. Le Centre canadien de publication des normes (CCPN) a préparé une liste de vérification ([QA checklist](#)) à des fins d'assurance de la qualité. Lorsqu'une demande est reçue, le CCPN en évalue l'exhaustivité, l'exactitude, le respect des règles éditoriales et la priorité. Les demandeurs seront informés des demandes incomplètes ou inexactes à l'aide du statut du flux de travail dans l'outil. Un accusé de réception de la demande est envoyé chaque fois qu'une demande est soumise.

Toutes les demandes de changement envoyées à SNOMED International doivent être conformes aux [règles éditoriales de SNOMED International](#). Ce n'est qu'à cette condition que des demandes de changement sont acheminées à SNOMED International. La conformité avec ces critères augmente les chances d'inclusion du contenu dans la version internationale et réduit les délais de validation et les efforts nécessaires pour compléter la demande.

Quand un nouveau concept est ajouté à l'édition canadienne, le CCPN créera :

- un synonyme représentant le Nom complet précis/Fully specified name (NCP/FSN) qui inclut un tag sémantique
- un synonyme qui représente le terme privilégié/preferred term (PT)
- un synonyme additionnel en anglais (optionnel)
- un synonyme additionnel en français (optionnel)

NOTE: tous les synonymes doivent être sémantiquement équivalents (pas plus vague ni plus précis que le NCP). Des variances dans l'ordre des noms ne sont pas acceptées.

Demande de traduction

Notez que tous les concepts ne sont pas systématiquement traduits. Il faut faire la demande pour qu'une traduction soit faite, et qu'une nouvelle description soit ajoutée. Lorsqu'une demande de traduction est effectuée, il est possible pour le demandeur de soumettre une proposition lorsqu'une description est attendue et souhaitée (proposed description). Dans ce cas, une référence vers un document ou un site internet est exigée afin de justifier la description proposée. Lorsqu'aucune description particulière n'est attendue, le demandeur peut simplement indiquer « traduction à faire » dans le champ prévu à cette fin (proposed description).

De plus, le CCPN permet d'inclure le demandeur dans le flux de traduction (dans l'outil de création) afin qu'il puisse intervenir plus rapidement et soumettre des améliorations aux descriptions proposées par l'équipe de traduction avant que celles-ci ne soient finalisées. Si cette option est souhaitée, ajouter une note à ce sujet dans le champ « Notes » lors de la soumission d'une demande de changement (RFC).